DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

nº 02.018

L'An Deux Mille Deux, le 18 février à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION DATE D'AFFICHAGE

12 FEVRIER 2002 12 FEVRIER 2002

<u>ETAIENT PRESENTS</u>: M. MOST, Maire, M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, Adjoints,

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE

Melle LABEYRIE représentée par M. LE GUEUT Melle TURPIN représentée par M. BOURGEOIS

ABSENTS-EXCUSES : M. FAVRE.

Nombre de Conseillers

en exercice : 33 Nombre de Présents : 29 Nombre de Votants : 32

Mlle ISENDICK a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : JARDIN DU MONDE : CONVENTION DE MANDAT AVEC LA SEMDAS

COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE ANNEE 2000

VOTE : 26 POUR

3 ABSTENTIONS

3 CONTRE

Par délibération du 07 décembre 1998, le Conseil Municipal a décidé de confier, par mandat, la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du complexe touristique "Les Jardins du Monde", à la SEMDAS.

Conformément à l'article L 1523-3 du Code Général des Collectivité Territoriales et à l'artcile 28 de la convention de mandat, la SEMDAS doit fournir un compte-rendu annuel à la Collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le compte-rendu annuel à la collectivité dressé par la SEMDAS pour l'année 2000
- VU l'avis favorable de la Commission de Travaux,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver ledit compte-rendu annuel établi par la SEMDAS pour l'année 2000

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire, Le Premier Adjoint, H. LE GUEUT Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 21 février 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS